

La démarche du Plan de déplacements entreprise s'inscrit dans une logique de développement durable. L'entreprise, les salariés, comme la collectivité dans son ensemble, en tirent les bénéfices. Dans cette réflexion partagée, chacun y trouve son compte.



PDE / PDA / PDES

PDE (Plan de Déplacements Entreprise) : démarche globale d'analyse de tous les déplacements d'une entreprise qui aboutit à la mise en place d'un plan de mobilité.

→ limiter le recours à la voiture individuelle par le développement d'offres alternatives comme la marche, le vélo, les transports en commun, le covoiturage, l'auto-partage, etc. Le PDE est un outil :

de productivité pour les entreprises	il permet de faire des économies et de valoriser le capital de l'entreprise.
d'amélioration du climat social pour les employés	il facilite la gestion des ressources humaines
de développement durable pour la collectivité et le territoire	il contribue à préserver l'environnement et à améliorer la qualité de vie.

PDA (Plan de Déplacements Administration) : démarche similaire au PDE qui s'applique spécifiquement aux administrations.

→ encourager les employeurs publics à maîtriser les impacts inhérents au trafic motorisé qu'ils génèrent, en particulier par le recours aux modes alternatifs au véhicule individuel motorisé, tout en favorisant notamment l'utilisation des modes doux de déplacements. Il permet notamment :

Pour les employés	Pour les employeurs
Diminuer le stress et la fatigue	Réduire les charges liées aux déplacements et au stationnement
Diminuer les risques d'accident de trajet	Réduire les coûts liés aux accidents de trajet
Réaliser des économies	Renforcer le projet de management environnemental
Participer à une démarche citoyenne partagée	

PDES (plan de Déplacements d'établissement Scolaires) : démarche de développement durable portée par l'établissement scolaire.

→ repenser, de manière globale, les trajets des enfants entre leur domicile et leur établissement scolaire, en privilégiant plusieurs types d'actions telles que :

-le bus pédestre (carapatte dans notre région)	-l'éducation des enfants à la mobilité
-le bus cycliste (ou caracycle)	-les aménagements de la voirie
-le covoiturage	-les transports collectifs

Voisine est une association qui a pour but d'initier, accompagner, promouvoir et déployer le covoiturage et la mobilité durable, sur le département de la Lozère, dans une démarche éco-responsable et solidaire.

VOISINE s'associe avec le TUM, sur la commune de Mende, pour offrir **un accompagnement méthodologique et gratuit** aux porteurs de projet.

1 - Présentation de la démarche	2 - Accompagnement dans l'élaboration du plan d'actions
3 - Etat des lieux et diagnostic	4 - Analyse, bilan, valise d'actions possibles
5 - Suivi et évaluation	

VOISINE organisera la mise en relation des porteurs de projet pour un partage des bonnes pratiques. Le club PDE se réunira une fois par an sur l'initiative de Voisine ou de l'un des partenaires.

